académie Clermont-Ferrand
RÉGION ACADÉMIQUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Rectorat

Délégation Réussite Educative et Egalité des Chances (DREEC)

Service Académique d'Information d'Insertion et d'Orientation

Affaire suivie par
Christine BOURDIN

Téléphone
04 73 99 32 46
Mél.
ce.saiio@ac-clermont.fr

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand cedex 1

FAQ PARCOURSUP – SAIIO Clermont-Ferrand

Version du mercredi 24 janvier 2018

1. LES FORMATIONS

➢ Quelles seront les règles de priorité académique sur les licences en tension ?

Le secteur de base de chaque licence est, dans un premier temps, l'Académie sauf pour la PACES (qui s'étend aux départements limitrophes) et la licence de psychologie (ouverte au Limousin). Après le 31 mars, un quota de bacheliers hors secteur sera défini pour chaque mention de licence, pour permettre l'accueil de candidats hors académie, en fonction des flux constaté dans Parcoursup.

➢ Qui écrira les avis sur les fiches avenir (s'il y en a) des bacheliers des années antérieures ?

Ces bacheliers ne seront pas concernés par la fiche avenir.

➢ Quid de la réforme des arts appliqués ? L'Académie de Clermont est expérimentale : MANAA ou pas ?

Les MANAA ne seront plus ouvertes à la rentrée 2018 et remplacées par les DNMADE, comme suit :

- Au lycée St Géraud d'Aurillac, 3 mentions : Graphisme (spécialité graphisme et image), numérique (spécialité interactivité et spectacle) et textile (spécialité savoir-faire et prospective).
- Au lycée Jean Monnet d'Yzeure, 2 mentions : Matériaux (spécialité créateur verrier) et objet (spécialité designer produit).

➢ Les Universités pourront-elles répondre « Non » ? Si elles peuvent répondre « en attente », cette réponse peut-elle se transformer en « non » ?

Les universités ne peuvent pas répondre « non ».
Pour autant, certaines licences, en nombre extrêmement limité, demandent un certain niveau dans des domaines précis : LEA, EEI, info-com, parcours langues vivantes en économie-gestion demandent un bon niveau de langue. Ainsi, il y aura sans doute des réponses « en attente » qui subsisteront jusqu'à la fin de la procédure pour ces mentions.
Pour les deux filières classiquement en tension STAPS et psychologie, on peut souhaiter que les demandes en cours d'augmentation des capacités d'accueil trouveront une réponse positive et permettront de répondre à la demande des jeunes.
Ainsi, il est rappelé, comme les années passées, que l'UCA devrait être en mesure d'accepter les élèves dans les filières demandées, hormis celles citées plus haut.
Pour information, une commission académique étudiera les situations des jeunes, pour lesquels l'ensemble des vœux seraient restés « en attente ».

➢ Les universités filières non sélectives devront-elles in fine « accepter tous les élèves qui les demandent, puisqu'elles n'ont pas la possibilité de dire « non » ?
OUI, la règle est rappelée : un élève peut accéder à la licence de son choix (voir aussi réponse à la question précédente).

➢ Les formations supérieures du ministère de l'Agriculture sont-elles présentes sur le portail ?
Oui.

➢ Les formations en apprentissage sont-elles présentes sur le portail ?
Oui, si elles ont fait ce choix. Le candidat peut postuler sur 10 vœux en apprentissage, en plus des vœux scolaires.

2. LE DOSSIER

➢ Les jeunes devront-ils saisir CV, lettre de motivation sur le portail ?
Pour chaque vœu, le jeune devra motiver son choix et saisir un projet de formation motivée avant le 31 mars 2018. Ce dernier ne sera pas visible par les établissements d'enseignement supérieur. Il n'y a plus de lettre de motivation. Le CV devra être fourni s'il est demandé, lors de la phase de validation des vœux.

3. LES VOEUX

➢ Vœux ~~groupés~~ MULTIPLES ? Académiques ? Région ?
Les vœux multiples concernent les BTS, les CPGE ou les DUT, regroupés à l'échelle nationale par spécialité.
Seules certaines formations de licences ou de Paces (hors Ile de France) peuvent être regroupées par mention à l'échelle de l'académie ou de la région académique.
Au niveau de notre académie pour les licences, ce type de vœu concernera cette année uniquement les L1 PACES et STAPS (site de Vichy et le site de Clermont).

➢ Les vœux en classe prépa : pour une même classe prépa avec ou sans internat sont-ils des vœux séparés?
Non, la demande d'une CPGE avec ET sans internat compte pour un seul sous-vœu.

➢ Les bacheliers généraux sont-ils toujours obligés de formuler un vœu non sélectif (L1 non sélective pastille verte sur APB) ?
Non

➢ Les jeunes peuvent-ils faire uniquement des vœux BTS ? CPGE ? DUT ?
Oui. Cependant, comme il s'agit de filières sélectives, il est conseillé de formuler un vœu non sélectif.

4. LES REPONSES DES ETABLISSEMENTS

➢ Les réponses « En attente » vont-elles fonctionner comme les « oui mais » d'APB ?

Non, la réponse d'un établissement n'est pas équivalente à la réponse d'un candidat.

La réponse « En attente » signifie que le dossier est en liste d'attente pour l'établissement d'enseignement supérieur demandé.

➢ Les candidats auront-ils plus de précisions sur les parcours spécifiques en cas de « oui-si » ?

Oui, une réponse « oui-si » devra être justifiée. L'université doit donner ses conditions : proposition de modules complémentaires (en terme horaires sur certaines matières), tutorat obligatoire…